



**FFFA**

Service émetteur :  
**DTN**

# Codification des catégories d'âge



## TABLEAU DES CATEGORIES D'AGE PAR DISCIPLINE 2017-2018

FOOTBALL AMERICAIN	ANNEE DE NAISSANCE	FLAG	ANNEE DE NAISSANCE	CHEERLEADING	ANNEE DE NAISSANCE
SENIORS	1992 et avant	PLUS DE 17 ANS	1992 et avant	SENIORS	1992 et avant
	1993		1993		1993
	1994		1994		1994
	1995		1995		1995
	1996		1996		1996
	1997		1997		1997
	1998		1998		1998
U19	1999		1999		1999
	2000		2000		2000
	2001	U17	2001		2001
U16	2002		2002	JUNIORS	2002
	2003	U15	2003		2003
U14	2004		2004		2004
	2005	U13	2005		2005
U12	2006		2006		2006
	2007	U11	2007	U11	2007
U10	2008		2008		2008
	2009		2009		2009
	2010	U8	2010	U8	2010
	2011		2011		2011
					2012

**Rappel** : chaque compétiteur doit être engagé dans sa catégorie d'âge. C'est à cette fin que des catégories sont mises en place.

Le surclassement reste et doit rester exceptionnel.

**Surclassement autorisé** : 1 année au maximum de surclassement autorisée dans toutes les catégories et uniquement en dernière année de cycle (exemple : U14, en 2017-2018, seuls les U14 nés en 2004 auront la possibilité d'obtenir un surclassement leur permettant d'évoluer également en catégorie U16).

**Surclassement autorisé en JUNIORS** : 2 années de surclassement illimités dans la catégorie Junior en Cheerleading et 5 surclassements pour l'année 2004.

### 2 exceptions :

- les U8 Cheerleading ne peuvent pas être surclassés
- les U19 Football Américain peuvent être surclassés de 2 années (double surclassement), sur étude individuelle du dossier :
  - o Cette exception concerne principalement les joueurs des collectifs France U19 et membres des structures de haut-niveau,
  - o Le processus de double surclassement se fera par la constitution d'un dossier de demande individuelle du joueur,
  - o Ce dossier une fois constitué sera traité par le médecin fédéral et la DTN.

### Surclassement féminin en football américain

#### Pour la pratique mixte :

- Une fille U16 peut jouer avec des U14 garçons.
- Une fille U19 peut jouer avec des U16 garçons.

Le **surclassement simple** est possible pour des filles de 2<sup>ème</sup> année de catégorie pour les catégories U12, U14 et U16.

Le dossier de simple surclassement se compose :

- D'un électrocardiogramme de repos
- D'un Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.

Ainsi :

- Une licenciée U16 2<sup>ème</sup> année peut jouer avec les U19,
- Une licenciée U14 2<sup>ème</sup> année avec les U16,
- Une licenciée U12 2<sup>ème</sup> année avec les U14.

#### Pour la pratique exclusivement non mixte (exclusivement féminine) :

Au vu du faible nombre de joueuses de cette catégorie, la DTN a décidé de pouvoir procéder à un **double surclassement** qui ne pourra être effectué que dans les conditions décrites ci-dessous.

- U19 3<sup>ème</sup> année avec les seniors filles
- U19 2<sup>ème</sup> année avec les seniors filles

Le dossier d'instruction complet sera transmis au médecin fédéral qui décidera de le valider ou pas.

Si cette demande est validée, les joueuses concernées **pourront décider de jouer soit avec la section féminine senior du club, soit avec les U16 garçons du club.**

Voici la liste des examens à effectuer et dont les comptes rendus sont à faire parvenir au médecin fédéral, le docteur Valérie AMIARD :

- Demande écrite de double-surclassement à adresser au médecin fédéral
- Autorisation parentale
- Electrocardiogramme de repos
- Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.
- Un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil
- Avis de la DTN

Le médecin fédéral donne donc son avis médical et le DTN validera in fine ce double surclassement.

A noter que la batterie de tests est importante et qu'il vous s'agira d'anticiper ces examens pour pouvoir jouer dès que possible.